



# Territoire d'Est Ensemble

## Ville de Romainville

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

relative à la modification n°15 du  
Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Romainville  
organisée du 8 avril 2019 à 9h00  
au 10 mai 2019 à 17h00 inclus

Par arrêté (n°2019-347), M. Le Président du Conseil de Territoire d'Est Ensemble a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°15 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Romainville. Les modifications portent sur des modifications de zonage dans la ZAC de l'Horloge, une modification réglementaire sur un secteur de projet dans le quartier des Grands Champs, et sur la suppression d'emplacements réservés au bénéfice du Département pour aménagement de voirie.

M. NAU François, Ingénieur général honoraire des ponts et chaussées, a été désigné par le Tribunal Administratif de Montreuil comme Commissaire Enquêteur.

Le dossier d'enquête publique relatif à la modification n°15 du P.L.U. et le registre d'enquête sur lequel le public peut consigner ses observations, sont à disposition, pendant toute la durée de l'enquête, au siège de l'enquête : Etablissement Public Territorial Est Ensemble situé 100 avenue Gaston Roussel, 93230 Romainville, aux jours et aux heures habituels d'ouverture (8h30-12h00 et 14h00-18h00 du lundi au vendredi), ainsi qu'en Mairie de Romainville, Place de la Laïcité, à Romainville, aux jours et heures habituels d'ouverture (8h30-12h00 et 13h30-17h00 (18h45 les lundis) du lundi au vendredi, 9h-11h45 les samedis 13 avril et 27 avril 2019). En outre, les pièces du dossier pourront être consultées aux adresses internet suivantes : [www.est-ensemble.fr](http://www.est-ensemble.fr) et [www.ville-romainville.fr](http://www.ville-romainville.fr)

Les observations pourront également être transmises par écrit au Commissaire Enquêteur en adressant un courrier à : « M. Le Commissaire Enquêteur, modification n°15, PLU de Romainville, Etablissement Public Territorial Est Ensemble, DAD, 100 avenue Gaston Roussel, 93230 Romainville » ou par voie électronique à l'adresse suivante : « [enquete-publique-plu@est-ensemble.fr](mailto:enquete-publique-plu@est-ensemble.fr) »

Un poste informatique sera mis à disposition en Mairie de Romainville, Place de la Laïcité, durant les jours et heures habituels d'ouverture pour permettre la consultation numérique du dossier d'enquête.

Les permanences du Commissaire Enquêteur se tiendront les :

- Lundi 8 avril 2019, de 9H à 12H, en mairie de Romainville, Place de la Laïcité
- Mercredi 17 avril 2019, de 15H à 18H, à l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble, 100 avenue Gaston Roussel, 93230 Romainville
- Samedi 27 avril 2019, de 9H à 11H45, en mairie de Romainville, Place de la Laïcité
- Vendredi 10 mai 2019, de 14H à 17H, en mairie de Romainville, Place de la Laïcité

Son rapport et ses conclusions transmis à l'autorité compétente dans un délai de trente jours à l'expiration de l'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an après la fin de l'enquête à la Mairie de Romainville et au siège de l'Etablissement Public Territorial. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Le Conseil de Territoire d'Est Ensemble est l'autorité compétente pour approuver la modification du PLU.

Toute information complémentaire peut être recueillie auprès du service Aménagement, centre administratif carnot, 15 rue Carnot, 93230 Romainville. Tél. : 01.49.20.93.60.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.